

Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GÉOGRAPHIE 2019

ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE HISTOIRE

Sujet :

**Enseigner « Les échelles de gouvernement du monde »
en classe de terminale**

I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme d'histoire-géographie, classe de terminale L/ES, B.O. n°42 du 14 novembre 2013, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire, classe de terminale L/ES, Sébastien Cote (dir.), Paris, Nathan, 2012, p. 356-357.
- **Document C** : Manuel d'histoire, classe de terminale L/ES, David Colon (dir.), Paris, Belin, 2016, p. 286-287.

II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : Jean Leduc, « Enseigner l'histoire de l'Europe : un débat », *Espaces Temps*, n°66-67, 1998, p. 36-40.
- **Document E** : Gilles Rouet, « L'abstention aux élections européennes de juin 2009 », *Cahiers Sens public*, n°11-12, 2009, p. 239-286.

Document A : Extraits du programme d'histoire-géographie, classe de terminale L/ES, B.O. n°42 du 14 novembre 2013, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme

Thème 4 Les échelles de gouvernement du monde

Questions	Mise en œuvre
L'échelle continentale	- Le projet d'une Europe politique depuis le congrès de La Haye (1948)

Extraits de la fiche Eduscol

Problématiques de la question :

Pourquoi la construction européenne depuis 1948 marque-t-elle une rupture à l'échelle du continent ? Quelles ont été les étapes de l'Europe politique ?

Orientations pour la mise en œuvre :

La première approche insiste sur les moments clés de l'union des Européens. En 1948, le congrès de La Haye, point de départ véritable de la construction européenne, veut aller de l'avant après les drames de la Seconde Guerre mondiale. Le contexte de guerre froide milite également en faveur d'une union des Européens de l'Ouest, soutenue par les Etats-Unis. L'ambition de bâtir une Europe politique est clairement affichée dans les premières initiatives. [...]

Une deuxième approche insiste sur les débats au sein de l'Union européenne.

[...] La logique supranationale heurte certains nationalismes. L'échec de la CED puis le gaullisme ont posé la question de la nature de cette union. Le compromis de Luxembourg (1966) marque ainsi le rejet d'une Europe fédérale. L'élection au suffrage universel des députés européens (1979) et l'influence des législations européennes sur les Etats montrent qu'il est indispensable de comprendre en quoi consiste la gouvernance européenne. Les différents traités ont voulu construire un pouvoir original, à mi-chemin entre institutions étatiques et structure fédérale, qui repose sur une « gouvernance sans gouvernement ». Ce modèle est fragile à cause des dissensions entre Etats et des élargissements successifs qui ont complexifié son fonctionnement. Certaines crises présentent un grand intérêt pour l'analyse de cette gouvernance : en 2005, l'échec du projet de constitution européenne interroge la nature des institutions européennes, la direction à donner aux politiques européennes et le scepticisme des citoyens face à l'UE. [...] L'Union européenne (1993) doit faire face à l'euroscepticisme qui puise ses racines dans son déficit démocratique (Commission européenne non élue, faible pouvoir du Parlement européen, absence de consultation sur les élargissements) et son fonctionnement bureaucratique. La question de la démocratie européenne est devenue centrale quand on s'interroge sur la gouvernance européenne.

Document D : Jean Leduc, « Enseigner l'histoire de l'Europe : un débat », *Espaces Temps*, n°66-67, 1998, p. 36-40.

Le débat en cours entre historiens [...] porte, plus profondément, sur la pertinence du choix de l'Europe comme objet de recherche et d'enseignement. [...] Les historiens du premier groupe postulent l'existence d'un patrimoine européen. Ils admettent que la conscience de ce bien commun est encore faible. Ils professent que l'écriture et l'enseignement de l'histoire ont, entre autres missions, celle d'aider, précisément, à cette prise de conscience. Au détour d'une phrase, certains laissent entrevoir leur choix politique en faveur du renforcement de la construction européenne. Il existe, entre eux, des nuances [...]. Mais ce qui les unit est plus fort que ce qui les sépare. Ces historiens admettent que l'identité européenne n'est pas « une donnée immédiate », « une réalité vécue par les populations, qu'elle a été – et reste – surtout ressentie et exprimée par les politiques et les intellectuels. Mais elle n'en existe pas moins ». [...] Ces historiens entendent se garder de toute démarche téléologique qui ne construirait l'histoire de l'espace européen qu'en fonction de ce qui le rassemble, reproduisant ainsi, à une autre échelle, la démarche de ces historiens français qui axaient leurs recherches et leurs manuels sur la construction de l'État-nation. Pas question de faire un *Tour de l'Europe par deux enfants*, comme le suggère, mi-sérieux, mi-plaisantant, François Lebrun ! [...]

Ce sont, précisément, des interrogations épistémologiques qui sont au cœur de la démarche de Nicolas Rousselier et Jean-Pierre Rioux. L'Europe, se demandent-ils, a-t-elle, dans l'épaisseur du temps et dans l'espace, une réalité qui permette d'en faire un objet d'étude historique ? Alors que le premier groupe postule l'existence d'une telle réalité, ces auteurs la mettent radicalement en doute. En conséquence, faute d'objet qu'on puisse saisir, on ne peut, selon eux, légitimement faire une histoire de l'Europe et l'enseigner. Il n'y a pas d'objet historique européen, parce qu'il n'y a pas de faits européens. [...] Il est possible de faire de l'histoire comparée des États européens, d'étudier leurs relations, non de les étudier comme un ensemble. On ne peut faire de l'histoire « intégrée » de l'Europe. [...]

On se permettra une question et une remarque. La question est : l'histoire se définit-elle par son objet ou par sa démarche ? Quant à la remarque, nous ne pensons pas que les faits soient, en eux-mêmes – *ipso facto* – historiques. Nous faisons notre la position de Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos : « Le caractère historique n'est pas dans les faits : il n'est que dans le mode de connaissance ». Cette position est aussi celle de Lucien Febvre : « Car le fait en soi, cet atome prétendu de l'histoire, où les prendrait-on ?... Du donné ? Mais non, du créé par l'histoire ». Les faits « ont été », pourrait-on dire et ils opposent leur « veto » selon la formule de Reinhart Koselleck à toute affabulation. Mais c'est l'historien qui les construit et leur donne sens. [...] Ceux qui font de l'histoire européenne « intégrée » se condamnent à une démarche téléologique, à une histoire tendue vers ce qui n'est l'horizon d'attente, à tout prendre, que d'une partie des hommes de ce continent. Ils se condamnent à un récit incantatoire, gommant ce qui fâche pour souligner ce qui rassemble, alors que la division est le pain quotidien de ce continent, comme le montrèrent, dans un récent passé, les deux guerres mondiales et tout ce qui y conduisit.

Document E : Gilles Rouet, « L'abstention aux élections européennes de juin 2009 », *Cahiers Sens public*, n°11-12, 2009, p. 239-286.

Le peuple européen reste introuvable. Le déficit démocratique de l'Union européenne semble s'accroître, avec un taux d'abstentionnisme qui augmente en même temps que l'Union s'élargit. La citoyenneté européenne reste un concept abstrait, qui ne peut pas générer de devoirs, donc de civisme à l'échelle de l'Union puisqu'il ne s'agit que de droits supplémentaires, une citoyenneté qui s'ajoute à la citoyenneté nationale principale.

La citoyenneté, qualité et statut, se définit en effet à la fois par la jouissance de droits civiques et par une logique juridique sur laquelle repose l'exercice de la démocratie représentative. Ce concept est par essence politique car le citoyen détient de droit une part de la souveraineté politique. La citoyenneté s'inscrit dans le partage des droits et des devoirs alors que l'identité se construit avec les particularismes des sociétés, culturels, religieux, sociaux et idéologiques, donc également politiques. La citoyenneté, en particulier, est évidemment une manifestation de l'identité nationale, une identification à un partage au niveau de l'Etat de droit. Les Etats-nations ont installé une citoyenneté juridique qui crée de fait une solidarité formelle, contribue à la construction d'une identité politique, complémentaire aux identités culturelles. Ces nations sont devenues légitimes quand le sentiment d'appartenance, l'identification nationale donc, s'est généralisé, sans que cela ne remette forcément en cause les logiques culturelles ou religieuses. [...]

La citoyenneté de l'Union européenne devrait être supranationale et autonome afin de pouvoir être accordée aux étrangers non communautaires. Cela permettrait à l'ensemble des citoyens de prendre conscience de la réalité politique de l'Union. Une telle évolution aboutirait à ce qu'une citoyenneté crée une nation, dans un renversement de l'histoire. Daniel Cohn-Bendit propose aussi la création d'une citoyenneté européenne « déconnectée de la citoyenneté nationale ». Comme de nombreuses « sphères politiques [...] se décident maintenant au niveau européen », le « citoyen est confronté à un espace politique [...] grandissant, [...] l'espace européen ». Mais la difficulté est de « créer un espace public européen, un débat public européen. [...] Moi, je voudrais une citoyenneté européenne qui n'est pas liée à la citoyenneté nationale. » L'Union a évolué et a progressivement confisqué des éléments importants de souveraineté aux nations qui la composent : des symboles, un parlement et pour une partie d'entre elles, la suppression des frontières et l'instauration d'une monnaie unique. Les souverainetés économiques nationales sont réduites à des peaux de chagrin et de nombreuses contraintes institutionnalisées ou des accords non normatifs volontaires contribuent à cette évolution dans des domaines pour lesquels, d'après le traité de l'Union, la souveraineté des Etats-membres reste entière. Il en est ainsi de l'enseignement supérieur, par exemple, avec les conséquences du Processus de Bologne. L'Union européenne, ensemble de cultures politiques différentes, a d'autant plus besoin d'une structure politique basée sur la coopération et la participation mais aussi sur la subsidiarité qui renforce l'efficacité (voire l'efficience) et l'autonomie. Mais comme c'est un cadre qui a d'abord été installé, il s'agit de suivre l'idée de Bronislaw Geremek : « après avoir fait l'Europe, nous devons faire maintenant des Européens ».